

PAR MESSAGEUR
SOUS PLI CONFIDENTIEL

Le 29 juillet 2010

Maître Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Transmission du Rapport 2009-2010 sur l'état d'avancement
du Plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles
technologies 2007-2010**

Chère consœur,

Nous vous transmettons tel que requis dans votre correspondance du 17 juin 2010 et conformément à l'article 24.6 de la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique (L.R.Q., c. A-7.001), le Rapport 2009-2010 sur l'état d'avancement du Plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies 2007-2010 préparé par l'Agence de l'efficacité énergétique.

Cette transmission se fait sous pli confidentiel puisque le Rapport 2009-2010 sur l'état d'avancement qui vous est déposé aujourd'hui comprend plusieurs annexes dont l'annexe J, laquelle contient les états financiers de l'Agence 2009-2010 vérifiés reçus du Vérificateur général du Québec en date du 23 juillet 2010. De plus, le rapport lui-même et l'annexe K présentent des informations confidentielles émanant de ces états financiers vérifiés à savoir, les charges réelles 2009-2010 et leur répartition par forme d'énergie. Ces états financiers n'ayant pas été déposés à l'Assemblée nationale tel que le prévoit la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique (L.R.Q., c. A-7.001), l'Agence est d'avis qu'il s'agit d'informations confidentielles qui doivent le rester jusqu'à leur dépôt aux parlementaires.

Un affidavit à cet effet signé par la présidente-directrice générale de l'Agence, madame Luce Asselin, est donc joint au présent envoi.

Enfin, nous nous devons de vous informer que le 9 juillet dernier le distributeur réglementé, Gaz Métro, a transmis à l'Agence certaines données de nature confidentielle soit les données réelles du dernier mois du 4^e trimestre de la période visée (voir la lettre de transmission de Gaz Métro en annexe D au Rapport 2009-2010 sur l'état d'avancement du Plan d'ensemble). Ces données n'étant pas publiques, Gaz Métro a requis de l'Agence de les protéger, tel qu'en fait foi une correspondance reçue à ce sujet en date du 13 juillet 2010, jointe au présent envoi.

De plus, Gaz Métro nous rappelle, comme elle dit le faire usuellement à toute personne recevant de telles informations privilégiées, incluant les intervenants à ses groupes de consultation mis en place par la Régie de l'énergie ce qui suit :

« Toute information privilégiée doit être gardée confidentielle jusqu'après sa divulgation publique par Gaz Métro. Aucune opération directe ou indirecte sur les titres d'une entreprise ne doit être faite par un initié alors qu'il bénéficie d'une information privilégiée et qu'elle n'a pas encore été rendue publique. On entend par « initié » non seulement la personne elle-même mais aussi son conjoint, ses enfants, ainsi que ses parents et ceux de son conjoint, s'ils partagent sa résidence. Les mêmes interdictions s'étendent également à toute personne qui dispose d'une information privilégiée provenant, à sa connaissance d'un initié. Toute contravention à ces règles est susceptible de donner lieu à des recours en dommages, à des poursuites pénales et même criminelles. »

En conséquence, afin de respecter la demande de Gaz Métro, l'Agence a fait le choix de présenter les résultats contenus au tableau 2 en présentant les économies d'énergie réelles pour Gaz Métro et le Fonds en efficacité énergétique pour les 9 premiers mois de la période visée (avril à décembre 2009) et leurs économies d'énergie prévisionnelles pour les 3 derniers mois de cette période (janvier à mars 2010).

Enfin, nous avons caviardé les données réelles du 4^e trimestre de la période visée pour les documents reçus de Gaz Métro qui ont été reproduites à l'annexe D du Rapport 2009-2010 sur l'état d'avancement du Plan d'ensemble. Ainsi, lorsque les états financiers vérifiés de l'Agence seront déposés à l'Assemblée nationale, la Régie pourra rendre publiques les versions PDF du Rapport 2009-2010 sur l'état d'avancement du Plan d'ensemble et ses annexes.

Espérant le tout à votre satisfaction, je vous prie d'agréer, chère consœur, mes meilleures salutations.

La directrice,



Michèle Durocher, avocate

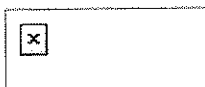
Watters, Jonathan (AEE)

De: Archambault Nathalie [NArchambault@GazMetro.com]
Envoyé: 13 juillet 2010 09:55
À: Watters, Jonathan (AEE)
Cc: Gendron Isabelle
Objet: RE: Rapport sur l'état d'avancement du Plan d'ensemble 2009-2010

Bonjour Jonathan,

L'information rendue publique jusqu'à maintenant est celle qui a été produite dans le cadre de la CT 2011 où Gaz Métro présente les résultats en date du 28 février 2010. Compte tenu que la période couverte par le rapport sur l'état d'avancement du Plan d'ensemble 2009-2010 se termine au 31 mars 2010, il y a donc un mois qui ne sera présenté à la Régie qu'en novembre- décembre prochain lors de la remise du rapport annuel complet 2009-2010 de Gaz Métro. Par conséquent l'information concernant le dernier trimestre (janvier à mars 2010) est donc de nature confidentielle .

Nathalie Archambault
Conseillère, Efficacité Énergétique
Qualité de la donnée
Tél. 514 598-3874 Téléc. 514 598-3700



.....
Pensez à l'environnement, évitez d'imprimer inutilement

De : Jonathan.Watters@aee.gouv.qc.ca [mailto:Jonathan.Watters@aee.gouv.qc.ca]
Envoyé : 13 juillet 2010 09:22
À : Archambault Nathalie
Cc : Michele.Durocher@aee.gouv.qc.ca; Gendron Isabelle
Objet : Rapport sur l'état d'avancement du Plan d'ensemble 2009-2010

Bonjour Mme Archambault,

À la lumière de la lettre de Mme Lalonde adressée à Mme Asselin, PDG de l'Agence, en date du 9 juillet dernier, par laquelle elle nous transmet les documents requis pour que l'Agence puisse présenter le rapport sur l'état d'avancement du Plan d'ensemble 2009-2010 à la Régie de l'énergie le 31 juillet prochain tel qu'exigé par cette dernière, il semble qu'une partie de l'information produite soit de nature privilégiée et donc confidentielle.

Afin d'en assurer un traitement adéquat, pourriez-vous svp nous identifier précisément l'information de nature privilégiée que vous souhaitez conserver confidentielle et nous indiquer si cette confidentialité s'applique à la Régie de l'énergie dans le cadre de son mandat de vérification de ce rapport sur l'état d'avancement du Plan d'ensemble 2007-2010. Enfin, pourriez-vous nous indiquer si cette information sera rendue publique et si oui, à quel moment ?

Merci de votre collaboration !

2010/07/29

Jonathan Watters

Économiste, M.A.

Direction générale du Plan d'ensemble

en efficacité énergétique et nouvelles technologies

Agence de l'efficacité énergétique

5700, 4^e Avenue Ouest, RC

Québec (Québec) G1H 6R1

Tél. : 418 627-6379, poste 8046

Sans frais : 1 877 727-6655

Télécopieur : 418 643-5828

www.aee.gouv.qc.ca



LEBILAN.CA

GAGNANT CATÉGORIE

« LES TI AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ »

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou une personne autorisée à lui remettre cette communication, vous êtes par la présente avisé qu'il est expressément interdit de le diffuser, de le distribuer, de le reproduire, d'en dévoiler la teneur ou de prendre quelque mesure fondée sur l'information qui y est contenue. S'il vous a été envoyé par erreur, veuillez en informer immédiatement l'expéditeur par téléphone au 418 627-6379 et détruire ce message ainsi que toute copie de celui-ci.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Si oui, pensez l'imprimer recto-verso!